

▼
Votre conseil de quartier
vous donne rendez-vous :



Compte rendu Conseil de quartier du Coteau du 04-12-2023

qui s'est déroulé à l'Ecole du Coteau,
au 36 rue des Vignes.

Présents :

Pour la municipalité :

Maëlle Bouglet (Adjointe à la maire (Santé et qualité de vie), déléguée au quartier du Coteau, Centre-ville et Ouest Nord)

Véra De Sousa (Chargée de mission participation citoyenne)

Marielle Denat (Responsable de l'Urbanisme à Cachan PLUi)

Jean-Paul Notte (Chargé de mission Médiation-Sécurité-Ville de Cachan)

Pour le conseil de quartier :

Mathieu Avignon, Amélia Brault-Malaval, Nicolas Bourbon, Bernadette Cazin

Excusée Juliette Auger

Nombre de participant·e·s : une quarantaine

Pour rappel, nous avons un blog : <https://www.cdq-coteau-cachan.fr/>

L'adresse mail : cdq.coteau@gmail.com

Un petit pot d'accueil- suivi d'un mot de bienvenue a démarré cette réunion à 20h.

Présentation de l'association Coqueli'Coop



Coqueli'Coop est une épicerie associative située sur le Coteau au **32 rue des Saussaies** .

Historiquement à Fresnes, mais le local ayant fermé, le projet a été relancé sous la forme associative et à Cachan. Tout est entièrement **participatif** et **bénévole** : gestion des stocks, vente, compta etc.

Sont vendus tous les produits sauf fruits et légumes : produits alimentaires sec ou frais, viande, produits laitiers, produits de la mer...mais aussi quelques produits sanitaires et d'hygiène.

Critères de sélection : des achats du quotidien, produits bio et /ou locaux autant que possible avec un prix juste (achat en gros ou en direct et revente avec une marge faible).

Pour acheter, il est obligatoire d'adhérer à l'association. Le coût de l'adhésion est fonction des moyens.

Horaires : 5 créneaux de vente par semaine pour commencer (vendredi matin et soir, samedi après-midi et soir, dimanche matin). Le nombre de créneaux de vente s'accroîtra avec le nombre d'adhérents.

Services à rendre : il faut assurer un service de 3h/mois obligatoires mais fixé librement : commandes, nettoyage, gestion avec les adhérents et compatibilité mais surtout assurer le service en caisse !

Régler ses courses : paiement en CB ou par un dépôt d'une avance sur le compte de Coquelicoop (CB & chèque). Pas d'espèces.

Modèle économique : recettes (adhésion, ventes, dons), frais de fonctionnement (loyer limité, charges fixes réduites), marge sur les produits (15%).

Vous pouvez adhérer à Coquelicoop en venant visiter le magasin ou en prenant contact avec eux :

contact@coqueli-coop.fr

Voie publique

Quelles règles d'entretien de vos végétaux en limite de propriété et/ou de voie publique ?

Attention à l'entretien des haies et des végétaux :

- +2m de haut => plantation (pied) à plus de 2m
- - de 2m hauteur => plantation du pied à plus de 50cm de la limite séparative

Les principes de l'élagage des branches sont également fondés sur les limites séparatives de propriété. Le propriétaire doit élaguer les végétaux qui avancent sur la voie publique (haies, branches). Il en est de même des branches dépassant sur la propriété voisine ou mitoyenne.

En conséquence, pour le riverain, l'élagage est obligatoire pour les végétaux situés sa propriété.

Si des végétaux du voisin débordent sur sa propriété (branches et racines), il n'est pas possible de les couper soi-même s'il y a gêne. C'est le propriétaire voisin qui doit couper ou élaguer ses arbres et arbustes. Il n'est donc possible de le faire soi-même après avoir entamé un dialogue entre voisins, et obtenu son accord.

Dégâts pour chute d'arbre, responsabilité : Code civil : 1382-1384.

Comment gérer ses poubelles et ses déchets ?

Rappel des règles pour les poubelles et sacs de déchets verts :

- Dépôt des bacs et sacs sur la chaussée est autorisé à partir de 18h la veille de la collecte. Cette règle est valable aussi pour les encombrants.
- Rangement des bacs le jour même de la collecte
- Interdiction d'entreposer ses bacs sur la voie publique durant plusieurs jours

Déchets organiques (relèvent de la compétence du territoire GOSB)

- 6 lieux dans la ville avec des bacs de compostage collectifs (bientôt 7), installés suite au budget participatif, leur gestion est assurée par le réseau Compos'Terre. Quelques règles de

fonctionnement à connaître et interdiction d'y déposer des déchets de viande, d'os, de poissons...

- Composte à domicile : si installé dans le jardin, il est recommandé d'installer une grille sous le bac à composte afin d'empêcher les rongeurs d'accéder au bac. Le service hygiène et sécurité de la ville dispose de produits anti-rats à diffusion lente. Des composteurs sont mis à disposition par le Territoire (GOSB) et la maison de l'Environnement (Arcueil). Pour l'instant pas de seau à compost de disponible : question à discuter avec le Territoire.
- ➔ La mairie souhaite favoriser autant que possible le compostage collectif ou individuel.

A venir : la collecte dans des points d'apports volontaires dans différents endroits de la ville : dépôt de déchets organiques dont les déchets carnés possibles dans ces bacs uniquement et dépôt avec des sachets non compostables qui seront distribués notamment par la Maison de l'Environnement.

Problèmes liés à la ligne de BUS 186

Cette ligne effectue la liaison Fresnes-porte d'Italie. Les problèmes réguliers rencontrés : bus bondés dès 7h00, fréquence toutes les 10 à 20 minutes aux heures de pointes, parfois ne passent pas...

Beaucoup de transports sont impactés par les modifications urbaines : augmentation des logements, des installations et des besoins. Il est souhaité une augmentation des fréquences de passage de cette ligne auprès de IDF Mobilités.

Questions/Réactions :

Quel travail entre le territoire et Ile de France Mobilités? Quels leviers peut-on avoir pour l'amélioration de cette ligne ?

Nécessité d'un travail de restructuration d'ensemble sur les transports. A quand de vraies réflexions et discussion sur le sujet ?

Questionnement sur la Valouette, service gratuit : Il ne reste plus qu'une Valouette sur la ville (V3).

Quoi de neuf depuis le dernier conseil ?

PLUi

Rappel : 24 communes représentent le territoire GOSB et sont donc concernées par le PLUi.

Le PLUi aborde 3 thématiques : La santé, l'urbanisme et le développement durable.

Avril 2023 : débats sur le Projet d'Aménagement et développement (PADD) arrêté en avril 2023

Travail d'harmonisation d'un règlement pour régir le territoire => règles communes mais spécificités locales à construire.

2024 Phase de concertation :

3 février 2024 : balades urbaines de 3 secteurs de projets (RD920, Gabriel Péri, Cousté-Dolet)

Mars 2024 : forum ouvert, ateliers contributifs, thématiques et zonages ?

Avril 2024 : réunion publique de bilan de la concertation

2024 & 2025 : consultation via enquête publique & conseils municipaux

Début d'application fin 2025 / début 2026

Questions/Réactions

Où en est le zonage ? Pavillonnaire sur le coteau ? Est-ce que cela va évoluer ?

Réponse : A priori maintien en zone pavillonnaire. Certaines petites « poches » où une densité était possible pourraient être intégrées au pavillonnaire.

Le PLUi sert-il à urbaniser ? un équilibre à penser et à vérifier

Quid Ouverture de la Bièvre ?

Réponse : L'équilibre est important dans le cadre de l'urbanisation ;

La mairie se doit d'être vigilante pour l'ouverture de la Bièvre : la question des moustiques et risques sanitaires ainsi que sur le lieu de l'ouverture. Dans le bois initialement envisagé (Jardin du Vallon) celui-ci est classé et de nombreuses espèces pourraient être impactées.

Logement social : faire de la mixité ? faire de l'urbanisme social ?

Réponse :

Pas évident de vivre sur la rue Gabriel Péri et de trouver cet équilibre. La ville a un fort niveau de logement social mais la répartition sur la commune n'est pas équilibrée.

Réorganiser la circulation sur le nord du Coteau

Il faut rajouter des panneaux : un panneau pour interdire un 3.5 t à l'entrée du Bd de la Vanne.

Qu'en est-il d'un portique anti poids lourds ? En fait, le dispositif est générateur de beaucoup de bruit. Alerte sur des canalisations qui ont rompu sous le poids des camions.

Réunion prévue entre les élu.e.s et les habitant.e.s des rues impliquées (autour de la rue Emile Zola notamment) le 17/01 pour une concertation.

Pour rappel la responsabilité sur l'échangeur (entrée de l'autoroute sur la rue Gabriel Péri) est entre la collectivité, la mobilité & les voiries de la ville mais aussi le département avec l'Etat (A6b) .

Information que des « bandes vertes » seraient en réflexion au département / état sur les accotements de l'A6b voire même une traversée au-dessus de l'autoroute

Odeurs cuisine centrale

Contexte :

Depuis plus d'un an, une cuisine centrale produisant notamment du poulet grillé pour une chaîne de restauration rapide s'est installée rue Etienne Dolet à proximité de la rue du Coteau. Comme rapporté lors du précédent conseil de quartier, les dégagements d'odeur et de fumées génèrent des nuisances et sont difficilement vivables pour les riverain.e.s.

Une quinzaine de riverains excédés ont demandé à la mairie d'agir pour rétablir la qualité de vie au sein du quartier.

Quoi de neuf depuis le précédent conseil de quartier ?

En Mars 2023, la mairie a pris un arrêté de régularisation de la cheminée d'évacuation de la cuisine centrale, qui avait été installée sans autorisation.

Puis à la fin de l'été 2023, les services municipaux ont mené des vérifications concernant l'hygiène et la sécurité des installations. Les vérifications menées ont conclu à la conformité de l'installation. L'exploitant a fait part de son intention de déménager les installations de production, sans donner de visibilité sur son échéance.

Remarques complémentaires des riverains présents :

La situation n'évolue pas dans le bon sens depuis le précédent conseil de quartier. Dans ce contexte, une procédure contentieuse administrative initiée par des riverains est en cours, pour laquelle la mairie vient de déposer un mémoire en défense.

En complément, les riverains font remarquer que le problème risque de pérenniser et de se présenter à nouveau avec un futur prochain exploitant du local. En effet, les actions prises par la mairie légitiment les équipements posant problème et les activités possibles à exercer dans le local ne font pas l'objet de limitations.

La mairie indique que pour se prémunir de ce genre de situations à l'avenir il serait utile de demander à inscrire dans le PLUi à venir, l'interdiction d'activités spécifiques pour certaines zones. A titre d'exemple interdiction des dark-kitchens (cuisines dédiées à la vente en ligne).

Jardin Panoramique

Où en est le projet de forêt urbaine ?

Le porteur de projet (numéro 2) a abandonné le projet. Il y a donc un problème pour trouver le financement nécessaire.

Une demande va être présentée au département. Si ok, la plantation devrait intervenir au printemps prochain.

Une autre piste envisagée est l'intégration du financement de la forêt urbaine dans le projet de remise en état paysager de l'emprise de la SGP ;

Où en est le projet de consultation sur l'aménagement de la SGP et son emprise sur le jardin ?

Pour l'instant pas encore de consultation.

Le conseil souhaite et insiste pour qu'avant toute décision, tout projet soit soumis aux habitants par la SGP et puisse faire l'objet d'une discussion.

Lors du prochain COSU (gares Arcueil et Villejuif) une relance sera faite par une représentante des habitants.

Pour les arbres, peut-être financement de la forêt par la SGP pour faire de la « compensation carbone »

De problèmes autour du chantier au niveau du Jardin panoramique :

- Consommations de drogues et alcools (déchets de bouteilles et de capsules de protoxyde d'azote notamment)
- Déchets sauvages / chantiers SGP

Passage vers le parc des Hautes-Bruyères et future station de métro Villejuif Gustave Roussy par la voie des Sables

La voie des Sables dépend de l'Etat et de la ville de Villejuif. Cette voie serait empruntable par les piétons, vélos et bus pour relier la future gare depuis la rue Gabriel Péri. Elle sera ouverte à compter de l'ouverture au public des lignes 14 et 15 de la station IGR, c'est-à-dire lors de la mise en service de la connexion de la ligne 15, soit début 2025.

Une ligne de bus (extension de la 391) est prévue d'être déviée depuis la rue des Saussaies pour desservir la gare IGR.

Convivialité

Marché artisanal de Noël les 9 et 10 décembre, Descente aux lampions le 16 décembre 2023 organisé par les conseils de quartier.

Questions diverses

Etat du sol du parcours sportif Boulevard de la Vanne

Très mauvais état, à réparer urgemment.

Réponse : la mairie est alertée et fera le nécessaire.

Stationnement gênant de véhicules sur bande herbeuse au début du Bd de la Valle

Réponse : Remontée à la mairie.

Peut-être envisager de remplacer la bande herbeuse par un parterre de fleurs dissuasif pour le stationnement?

Nids de poule sur les routes

Problème de voiries : ne pas hésiter à contacter => Voierie@ville-cachan.fr

Projet d'une application de signalement : elle est en phase test.

Autres demandes

Demande d'un passage piéton : rue des Vignes au niveau du sentier Pichot.

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANT.E.S ET ELU.E.S

Le présent compte rendu est disponible sur le site de la mairie, sur le blog du conseil de quartier dans la rubrique « Présentation des réunions ». et sur le panneau apposé à l'entrée de l'Ecole du Coteau.

Merci de faire circuler le compte rendu auprès de vos voisins.

Rendez-vous donc sur le Blog de votre conseil de quartier : www.cdq-coteau-cachan.fr

Pour contacter le conseil de quartier, par courrier : 12 rue du Rungis, 94230 Cachan

Par email : cdq.coteau@gmail.com

A blue rectangular box containing the text "Boîte à idées" in white serif font, arranged in two lines: "Boîte à" on the top line and "idées" on the bottom line.

Boîte à idées

Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions et joignez une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Nom :

Prénom :

Email :

Suggestions :